



LA CANTINE... Comment ça marche ?

Vous avez tous reçu, en début d'année scolaire un calendrier des repas pour les deux premiers trimestres.

Voici, reporté ci-dessous, le tableau contenu dans ce document.

Mois	Nb de repas	Total dû	A régler au plus tard le
Septembre	14	74,20 €	Jeudi 6 sept 2007
Octobre	16	84,80 €	Lundi 1 ^{er} oct 2007
Novembre	14	74,20 €	Jeudi 8 nov 2007
Décembre	12	63,60 €	Lundi 3 déc 2007
Janvier	15	79,50 €	Mardi 8 janv 2008
Février	9	47,70 €	Lundi 4 fév 2008
Mars	16	84,80 €	Lundi 3 mars 2008
Avril	9	47,70 €	Mardi 1 ^{er} avr 2008

Date d'échéance
 du paiement

Nb de repas possibles durant le mois

Montant dû sur la base de 5,30 / repas

A CHAQUE ECHEANCE DE PAIEMENT 2 cas sont possibles :

- Votre enfant a consommé tous ses repas du mois précédent. Votre compte n'est ni créditeur, ni débiteur. Vous **ne recevez pas** de relance. Il vous suffit d'établir un chèque à l'ordre d'OGEBLAC pour le montant inscrit sur le calendrier.
- Votre enfant a été absent, ou vous avez fait une demande d'aide à la cantine : le montant dû diffère donc du montant inscrit sur le calendrier. Vous recevez une relance de cette forme :

Identification de l'élève			Nb de repas pris le mois précédent	Votre solde créditeur ou débiteur en fin de mois précédent		
Nom	Prénom	Cl	Repas de décembre	Solde décembre	janvier	Solde dû pour janvier

Règlement à effectuer avant la date d'échéance.

Nous rappelons en outre qu'en cas de non règlement à la date d'échéance, nous ne pourrons plus assurer, la semaine suivante, le service de restauration pour votre enfant.